



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 232 : Convention de partenariat entre la Ville de Paris, l'Institut français et un tiers relative au projet de 'Résonance à Paris du Pavillon français de la 59ème Exposition internationale d'art – La Biennale di Venezia en 2022'.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'associe à l'Institut français qui est l'établissement public chargé de l'action culturelle extérieure de la France, opérateur du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère de la Culture, et qui met en œuvre le Pavillon français des biennales internationales d'art et d'architecture de Venise.

En 2022 le Pavillon français de la 59e Biennale internationale d'art de Venise est confié à l'artiste française Zineb Sedira qui a choisi de travailler avec les commissaires d'exposition Yasmina Reggad, Sam Bardaouil et Till Fellrath et, dans la lignée de ses œuvres antérieures, a décidé de rester fidèle au médium du film et d'affirmer son attachement au sujet des archives. L'exposition de Zineb Sedira sera présentée à Venise du 23 avril au 27 novembre 2022.

Considérant l'intérêt de la Ville de Paris pour créer une résonance du projet de Zineb Sedira sur le territoire parisien et conscientes de la dimension artistique et internationale de cet événement, les Parties se sont mises d'accord pour unir leurs efforts afin d'accompagner le développement de cet événement à Paris en direction de larges publics.

Dans le cadre de ce projet l'Institut Français et la Ville de Paris ont souhaité s'associer par le biais d'une convention de partenariat. La convention jointe formalise le contenu de ce partenariat.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris